Bulletin pharmacie

Ontario **Septembre 2025**

RAPPEL – L'Assurance-santé Plus : premier payeur des régimes KARE

Les adultes qui bénéficient d'un régime d'assurance privé ne sont pas admissibles à l'Assurance-santé Plus.

Aux parents d'enfants inscrits à un régime KARE de GreenShield par l'entremise de l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance, nous souhaitons rappeler le processus à suivre pour soumettre des réclamations et l'ordre à respecter si l'enfant est inscrit à deux régimes.

Le ministère de la Santé de l'Ontario a accepté d'être le premier payeur pour les réclamations des régimes KARE. Les pharmacies doivent donc soumettre les réclamations directement à l'Assurance-santé Plus. Comme GreenShield est le deuxième payeur, toute réclamation soumise d'abord à GreenShield sera refusée.